



Programme d'habitation abordable Québec

Grille d'évaluation – appel de projets pour la
conception et la construction de multilogements
hautement préfabriqués (septembre 2025)

Précisions sur la sélection des projets

À la suite de l'analyse de l'ensemble des projets déposés dans le cadre de l'appel de projets, la Société d'habitation du Québec (SHQ) sélectionne ceux répondant le mieux aux critères d'évaluation et aux objectifs du programme.

La SHQ se réserve le droit d'organiser des entrevues avec chacun des demandeurs après la période de dépôt des projets.

Par ailleurs, si plusieurs projets situés dans le même secteur répondent de façon similaire aux besoins, la SHQ se réserve le droit de n'en retenir qu'un seul. De plus, la SHQ ne s'engage ni à sélectionner plus d'un projet par région, ni à ce que toutes les régions aient un projet sélectionné.

Critères d'évaluation

Les critères suivants sont propres à cet appel de projets et sont regroupés en quatre catégories :

- Garantie et potentiel de réalisation
- Structure de financement
- Présence d'enjeux à la création de logements
- Appui du milieu et qualité du site

Grille d'évaluation des projets

Critères	Points
Garantie et potentiel de réalisation	30
• Expérience et expertise du demandeur et/ou de son organisme accompagnateur ○ Expérience démontrée en nombre d'années et de projets réalisés ○ Performance des projets abordables réalisés (respect coût et échéancier) ○ Capacité en gestion immobilière démontrée par le nombre d'années en exploitation de projets et le respect des ententes en exploitation qui y sont reliées • Qualité de la planification et d'organisation du projet ○ Échéancier réaliste, dans la perspective de la signature du contrat de conception-construction à l'hiver 2026 pour livraison en décembre 2026 ○ Qualité du chemin critique de l'échéancier et qualité du plan de gestion des risques	

Critères	Points
• Simplicité de réalisation ○ Minimisation des éléments de complexité (ex : stationnement extérieur au niveau du sol, aménagements extérieurs simples et limités)	
Structure de financement	30
• Budget de réalisation ○ Viabilité financière du projet en réalisation ○ Pourcentage des autres sources de financement (fédérales, privées) ○ Confirmation de la contribution municipale de 40 % de la subvention de base de la SHQ • Budget d'exploitation ○ Viabilité financière du projet en exploitation respectant les loyers maximaux admissibles du programme	
Présence d'enjeux à la création de logements	20
• Ralentissement des mises en chantier ou peu de mises en chantier ○ Taux de constructions neuves ○ Développement ou réalisation de logements abordables durant les 5 dernières années • Enjeux de la construction traditionnelle ○ Surcoût lié à la faible concurrence des entreprises ○ Rareté ou absence de la main-d'œuvre et de l'expertise pour la réalisation de logements abordables	
Appui du milieu et qualité du site	20
• Appui du milieu ○ Adéquation du projet avec le plan de développement de la municipalité ○ Mobilisation du milieu • Qualité du site ○ Expertises et rapports démontrant que le terrain est prêt à construire ○ Implantation préliminaire ○ Facilité d'accès aux services courants	